

des prêts consentis à chaque producteur est de 250 000 \$. Les agriculteurs qui travaillent aussi à l'extérieur de leur ferme sont admissibles à ces prêts.

## **6. La Banque fédérale de développement**

La Banque fédérale de développement (BFD) est une société d'État fédérale qui encourage l'établissement et le développement d'entreprises commerciales au Canada et, en particulier, de petites et moyennes entreprises. La BFD joue ce rôle en fournissant des services financiers, y compris des prêts, des garanties et du capital de risque, ainsi que des services de gestion, y compris des services de conseils, d'information, de formation et de planification.

Deux programmes de crédit de la BFD peuvent intéresser particulièrement l'industrie agricole: le programme de garantie de prêts et les prêts à terme. Dans le premier cas, la BFD peut servir de garant à un client qui demande un prêt à une banque à charte ou à une autre institution financière. La garantie demandée est généralement la même que celle qui est exigée pour un prêt à terme.

La BFD offre des prêts à terme pour des projets tels que:

- l'achat d'une entreprise existante;
- l'acquisition d'immobilisations telles que terrains, bâtiments, machinerie et équipement; et
- dans certains cas, le renflouement ou l'accroissement d'un fonds de roulement épuisé par suite de dépenses en immobilisations récentes.

Les conditions de remboursement des prêts sont structurées en fonction de la capacité de paiement des emprunteurs. On peut prévoir des versements de principal égaux ou graduels, soit constants, soit par paliers, ou encore des versements saisonniers, dans le cas d'entrepreneurs dont les revenus varient grandement selon les saisons. Les prêts sont offerts à des taux d'intérêt flottants, qui peuvent être transformés en taux fixes à la demande de l'emprunteur; la durée de la période d'amortissement dépend de facteurs tels que la nature du financement, la garantie disponible et la capacité de paiement.